



Procès-verbal des résolutions soumises au vote des Associés
Exercice clos au 31 décembre 2025
Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le 30 juin, à 18 heures,

Les associés de la société #LaPiscine, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, ayant son siège social au 18 Place des Reflets 92400 Courbevoie et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 489 033 (ci-après la "Société"), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Olivier HEMAR, représentant légal de la société Cagiro, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 33 Allée des Grandes Fermes 92420 Vaucresson, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 800 320, associée, possédant 1 391 968 actions,
- Monsieur Xavier LAGARRIGUE, représentant légal de la société XRay Lima, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 7 Rue Massenet 92190 Meudon, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 775 472, associée, possédant 1 391 968 actions,

seuls associés de la Société et possédant la totalité des actions composant le capital de la Société.

Les sociétés PricewaterhouseCoopers Audit et RBA, co-commissaires aux comptes de la Société régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par la société Cagiro, elle-même représentée par Monsieur Olivier HEMAR.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance, à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial et du rapport sur les comptes consolidés du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président, au Directeur Général, et décharge des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes annuels consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Pouvoirs en vue des formalités.

CM

Les associés reconnaissent et confirment qu'ils ont reçu préalablement à la présente assemblée, tous les documents et toutes les informations nécessaires pour se prononcer sur les résolutions qui sont soumises à leur approbation.

Le Président déclare la séance ouverte puis met à la disposition de l'assemblée générale les documents suivants :

- la copie des lettres de convocation des associés,
- la copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes accompagnées des accusés de réception,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés, le cas échéant, les procurations ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale.
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- le rapport sur les comptes annuels, le rapport spécial et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes.

Le Président présente son rapport.

Sont ensuite présentés les rapports des commissaires aux comptes.

Ces présentations terminées, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre. Il fournit toutes les précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, approuvent l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, les associés donnent au Président et au Directeur Général, quitus entier et sans réserve de leur mandat pour l'exercice écoulé, et déchargent les commissaires aux comptes de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les associés prennent acte que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts sous le nom de « Dépenses Somptuaires ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font ressortir un bénéfice net comptable d'un montant de 552 656,17 euros,

approuvent l'affectation du résultat proposée par le Président et décident d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- 552 656,17 euros au versement de dividendes

Conformément à la loi, les associés rappellent les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : 0 euros,
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 500 000 euros,
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 2 000 000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Distribution exceptionnelle de dividendes)

L'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution exceptionnelle de dividendes pour un montant de 247 343,83 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent les termes de ce rapport et approuvent successivement chacune des conventions qui y sont visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

07

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier HEMAR', written over a horizontal dashed line.

Olivier HEMAR
Président de séance

Etats financiers

Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2025	2024
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		124	125
Production vendue		79	120
Montant net du chiffre d'affaires	13	79	120
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		36	-
Autres produits		10	5
Produits d'exploitation (I)		124	125
Charges d'exploitation		105	58
Autres achats et charges externes*		62	55
Impôts, taxes et versements assimilés		-	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur immobilisations : dotation aux amortissements		-	0
Dotations aux provisions		30	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		-	-
Autres charges		13	3
Charges d'exploitation (II)		105	58
Résultat d'exploitation (I - II)		19	66
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		-	-
Produits financiers		547	578
De participation**		547	578
Produits financiers (V)		547	578
Charges financières		2	7
Intérêts et charges assimilés***		2	7
Charges financières (VI)		2	7
Résultat financier (V - VI)	14	545	571
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		564	637
Produits exceptionnels (VII)		-	-
Charges exceptionnelles (VIII)		-	-
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	15	-	-
Participation des salariés au résultat (IX)		-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	16	12	-
Total des produits (I + III + V + VII)		671	703
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		119	66
Bénéfice ou Perte		553	637
** Dont produits concernant les entités liées		547	578
***Dont intérêts concernant les entités liées		-	-

Signé par :

Olivier HEMAR

26C4AB66589843B...

Paraphe

OH

Etats financiers

Comptes annuels au 31 décembre 2025

Bilan

Actif		31/12/2025			31/12/2024
en milliers d'euros	Note	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)		-	-	-	-
Frais d'établissement (II)		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-	-	-
Immobilisations financières*	4	8 560	-	8 560	8 478
Participations		8 560	-	8 560	8 478
Actif Immobilisé (III)		8 560	-	8 560	8 478
Créances**	5	588	-	588	434
Créances clients et comptes rattachés		22	-	22	-
Autres créances		566	-	566	434
Disponibilités	6	90	-	90	91
Actif circulant (IV)		678	-	678	525
Frais d'émission des emprunts (V)		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (VI)		-	-	-	-
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)		-	-	-	5
Actif total (I + II + III + IV + V + VI + VII)		9 239	-	9 239	9 003
** Dont à moins d'un an		588	-	588	434

Etats financiers

Passif				
en milliers d'euros		Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital			2 784	2 784
Prime d'émission, de fusion, d'apport			3 087	3 087
Ecart de réévaluation			-	-
Ecart d'équivalence			-	-
Réserves			2 952	2 399
Réserve légale			278	276
Report à nouveau			2 120	1 486
Résultat de l'exercice			553	637
Capitaux propres (I)	10		8 822	8 270
Total des provisions (II)			-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		0	0
Emprunts et dettes financières diverses**			325	642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			52	61
Dettes fiscales et sociales			40	30
Dettes* (III)	11		416	733
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			-	-
Passif total (I + II + III + IV)			9 239	9 003
* Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commande en cours)			416	733
** Dont emprunts participatifs				

Signé par :

Olivier HEMAR

26C4AB66589843B...

Paraphe

OH

LAPISCINE

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

RBA
5, rue de Prony
75017 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux Associés
LAPISCINE
Tour Aurore, 19 Place des Reflets
92400 COURBEVOIE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 14 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Une convention de prestations de management conclue entre #LaPiscine et Margo SAS. Le produit annuel comptabilisé par #LaPiscine, pour l'exercice 2025, s'élève à 60 000 €.
- Une convention de rémunération du compte courant conclue entre #LaPiscine et Margo Conseil SAS pour une durée indéterminée. Les sommes mises à disposition seront rémunérées à un taux d'intérêt de 1%. La charge annuelle comptabilisée par #LaPiscine, pour l'exercice 2025, s'élève à 1 696 €. Les sommes versées au titre de l'exercice 2025 par Margo Conseil SAS à #LaPiscine s'élèvent à 99 999 €. Le solde est créditeur de 132 625 € au 31 décembre 2025.
- Une convention de rémunération du compte courant conclue entre #LaPiscine et Margo SAS pour une durée indéterminée. Les sommes mises à disposition seront rémunérées à un taux d'intérêt de 1%. Le produit annuel comptabilisé par #LaPiscine, pour l'exercice 2025, s'élève à 2 488 €. Les sommes versées au titre de l'exercice 2025 par Margo SAS à #LaPiscine au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à néant. Le solde est débiteur de 395 990 € au 31 décembre 2025.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 juin 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RBA

François JAUMAIN

 *Robert Bellaïche*

François Jaumain

ROBERT BELLAICHE

LAPISCINE

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

RBA

5, rue de Prony
75017 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux associés

LAPISCINE

Tour Aurore, 19 Place des Reflets
92400 COURBEVOIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LAPISCINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 juin 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

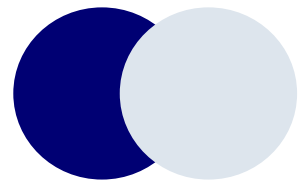
RBA

François Jaumain

François Jaumain

 *Robert Bellaïche*

ROBERT BELLAICHE



Etats financiers

Exercice 2025

Comptes annuels au 31 décembre 2025

Bilan

Actif en milliers d'euros	Note	31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)		-	-	-	-
Frais d'établissement (II)		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-	-	-
Immobilisations financières*	4	8 560	-	8 560	8 478
Participations		8 560	-	8 560	8 478
Actif Immobilisé (III)		8 560	-	8 560	8 478
Créances**	5	588	-	588	434
Créances clients et comptes rattachés		22	-	22	-
Autres créances		566	-	566	434
Disponibilités	6	90	-	90	91
Actif circulant (IV)		678	-	678	525
Frais d'émission des emprunts (V)		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (VI)		-	-	-	-
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)		-	-	-	5
Actif total (I + II + III + IV + V + VI + VII)		9 239	-	9 239	9 003
** Dont à moins d'un an		588	-	588	434

Etats financiers

Passif				
en milliers d'euros		Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital			2 784	2 784
Prime d'émission, de fusion, d'apport			3 087	3 087
Ecarts de réévaluation			-	-
Ecart d'équivalence			-	-
Réserves			2 952	2 399
Réserve légale			278	276
Report à nouveau			2 120	1 486
Résultat de l'exercice			553	637
Capitaux propres (I)	10		8 822	8 270
Total des provisions (II)			-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		0	0
Emprunts et dettes financières diverses**			325	642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			52	61
Dettes fiscales et sociales			40	30
Dettes* (III)	11		416	733
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			-	-
Passif total (I + II + III + IV)			9 239	9 003
* Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commande en cours)			416	733
** Dont emprunts participatifs				

Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2025	2024
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		124	125
Production vendue		79	120
Montant net du chiffre d'affaires	13	79	120
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		36	-
Autres produits		10	5
Produits d'exploitation (I)		124	125
Charges d'exploitation		105	58
Autres achats et charges externes*		62	55
Impôts, taxes et versements assimilés		-	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur immobilisations : dotation aux amortissements		-	0
Dotations aux provisions		30	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		-	-
Autres charges		13	3
Charges d'exploitation (II)		105	58
Résultat d'exploitation (I - II)		19	66
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		-	-
Produits financiers		547	578
De participation**		547	578
Produits financiers (V)		547	578
Charges financières		2	7
Intérêts et charges assimilées***		2	7
Charges financières (VI)		2	7
Résultat financier (V - VI)	14	545	571
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		564	637
Produits exceptionnels (VII)		-	-
Charges exceptionnelles (VIII)		-	-
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	15	-	-
Participation des salariés au résultat (IX)		-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	16	12	-
Total des produits (I + III + V + VII)		671	703
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		119	66
Bénéfice ou Perte		553	637
** Dont produits concernant les entités liées		547	578
***Dont intérêts concernant les entités liées		-	-

Notes annexes aux comptes annuels

1. Informations générales et description de l'activité

#LaPiscine est une société holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

#LaPiscine détient une participation majoritaire dans le Groupe Margo. Margo société disposant de plusieurs filiales de conseil en IT et en management et présente en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Ces comptes annuels ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025.

Les comptes présentés ont été arrêtés le 12 mai 2026 par le Président.

La société est la tête de groupe consolidante dont le siège social est au 19 Place des Reflets 92400 Courbevoie dont le numéro SIRET est 80848903300049.

Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Référentiel comptable

#LaPiscine présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en vigueur à date, modifié par le règlement ANC n°2022-06 "Modernisation des états financiers", applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes annuels ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Etats financiers

- *Changement de méthode comptable :*

Le règlement ANC n°2022-06 modifie le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Ce règlement prévoit des modalités spécifiques de première application et précise notamment que les comptes des exercices antérieurs ne doivent pas être retraités, à l'exception des modifications de présentation nécessaires pour assurer la comparabilité avec les nouveaux formats du bilan et du compte de résultat.

Conformément à ces dispositions, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles comptables. Toutefois, des modifications de présentation ont été apportées afin de garantir la comparabilité avec les états financiers de l'exercice en cours.

Des reclassements, des regroupements et des répartitions ont été opérés dans la colonne comparative "31/12/2024", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les principales modifications apportées ne sont pas significatives au niveau de #LaPiscine.

Le bilan et compte de résultat 2024 sont présentés ci-dessous :

Actif en milliers d'euros	Note	31/12/2024		
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-
Immobilisations corporelles	3	17	(17)	-
Immobilisations financières	4	8 478	-	8 478
Actif Immobilisé		8 495	(17)	8 478
Stocks et encours		-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		36	(36)	-
Autres créances		434	-	434
Créances	6	470	(36)	434
Disponibilités	7	91	-	91
Valeurs mobilières de placement	7	-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
Actif circulant		561	(36)	525
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-
Ecart de conversion Actif		-	-	-
Actif total		9 056	(53)	9 003

Etats financiers

Passif		
en milliers d'euros	Note	31/12/2024
Capital		2 784
Prime d'émission		3 087
Réserve légale		276
Report à nouveau		1 486
Résultat de l'exercice		637
Capitaux propres	11	8 270
Provisions pour risques et charges		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0
Emprunts et dettes financières divers		642
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61
Dettes fiscales et sociales		30
Autres dettes		-
Dettes	12	733
Ecarts de conversion Passif		
Passif total		9 003

Etats financiers

		2024
en milliers d'euros	Note	12 mois
Production vendue de services en France		120
Production vendue de services à l'exportation		-
Montant net du chiffre d'affaires	13	120
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges d'exploitation		-
Autres produits d'exploitation		5
Produits d'exploitation		125
Autres achats et charges externes		(55)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0)
Salaires et traitements		-
Charges sociales		-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation		(0)
Dotations aux provisions d'exploitation		-
Autres charges d'exploitation		(3)
Charges d'exploitation		(58)
Résultat d'exploitation		66
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		-
Produits financiers de participation		578
Produits financiers		578
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières		-
Dotations aux provisions financières		-
Intérêts et charges assimilées		(7)
Différence négative de change		-
Charges financières		(7)
Résultat financier	14	571
Résultat courant avant impôts		637
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-
Produits des cessions d'éléments d'actif		0
Produits exceptionnels		-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-
Charges exceptionnelles		-
Résultat exceptionnel	15	-
Participation des salariés au résultat		-
Impôts sur les bénéfices	16	-
Résultat net		637

2.2. Opérations en devises

Aucune opération en devise n'a été réalisée sur l'exercice.

2.3. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Pour les titres en devises qui sont financés par des emprunts dans la même devise, la valeur d'utilité retenue tient compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur le financement adossé.

2.4. Autres immobilisations financières

Aucune autre immobilisation financière n'a été détenue sur l'exercice.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Aucune valeur mobilière de placement n'a été détenue sur l'exercice.

2.6. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.7. Créances clients et comptes rattachés

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable concernant des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement serait incertain.

2.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

2.9. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes. Au 31 décembre 2025, la société ne compte aucun salarié.

2.10. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

2.11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur le mois de réalisation de la prestation sur les bases contractuelles définies avec les clients. Des ajustements du chiffre d'affaires sont constatés à la clôture en fonction de l'état d'avancement réel des prestations.

2.12. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable.

3. Immobilisations corporelles

Tableau des immobilisations - Cadre général					
Rubriques	Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la clôture de l'exercice
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		17	-	(17)	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Valeur brute totale		17	-	(17)	-

Tableau des amortissements - Cadre général							
Rubriques	Situations et mouvements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Terrains				-	-	-	-
Constructions				-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels				-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		3 ans	Linéaire	(17)	17	-	-
Immobilisations corporelles en cours				-	-	-	-
Total				(17)	17	-	-

4. Immobilisations financières

Rubriques	Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la clôture de l'exercice
Participations		8 478	82	-	8 560
Dépôt à terme		-	-	-	-
Dépôts et cautionnement		-	-	-	-
Dépréciations		-	-	-	-
Valeur nette comptable		8 478	82	-	8 560

Le 24 novembre 2025, un actionnaire minoritaire a cédé à la société la totalité de ses titres Margo pour un montant de 81 882€.

5. Participations

Participations détenues au 31/12/2025	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Total capitaux propres	Quote part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
	en milliers, en devise			En %	en milliers d'euros	
Margo						
France	9 171	3 017	12 188	91,0%	8 560	8 560
EUR						

Au 31 décembre 2025, les tests de dépréciation ont permis de conclure à l'absence de dépréciation des titres de participation de Margo.

6. Echéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	22	22	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	170	170	-
Groupe et associés	396	396	-
Autres créances	0	0	-
Créances de l'actif circulant	588	588	-
Total	588	588	-

7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

31/12/2025			31/12/2024
en milliers, en devise	taux de change retenu	en milliers d'euros	en milliers d'euros

Etats financiers

Disponibilités en EUR	90	1,0	90	91
Total			90	91

8. Comptes de régularisation et d'attente

8.1. Charges à payer

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs - Factures non parvenues	51	61
Intérêts courus	0	0
Personnel : rémunérations et participations	-	-
Autres charges de personnel (provision de congés payés...)	0	-
Impôts, taxes et charges sociales	-	-
Total	52	61

8.2. Produits à recevoir

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Clients - Factures à établir	22	-
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	0	0
Autres produits à recevoir	-	21
Total	22	21

La baisse des autres produits à recevoir résulte de l'exclusion de la TVA sur factures non parvenues, conformément aux règles comptables applicables.

9. Entreprises liées

montants nets en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises liées avec lien de participation
Créances clients et comptes rattachés	22	22
Autres créances	396	396
Total créances	418	418
Margo	21	21
Margo Conseil	303	303
Emprunts et dettes financières diverses	325	325
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Margo	-	-
Margo Conseil	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total dettes	325	325
Produits de participations	544	544
Autres produits financiers	2	2
Charges financières	(2)	(2)
Total éléments du résultat financier	545	545

Le montant porté en Emprunts et dettes financières diverses correspond aux avances en compte courant faites par les entités du groupe.

10. Conventions réglementées

La société a conclu avec ses filiales et entreprises liées des conventions intra-groupe organisant de manière globale et cohérente leurs relations financières et économiques. Ces conventions couvrent notamment des prestations de services, des services partagés et la gestion des flux financiers.

11. Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 2.783.936 euros, divisé en 2.783.936 actions de 1 euro de nominal.

Il est détenu par les sociétés:

- XRay Lima SARL à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions,
- Cagiro SARL à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions

Etats financiers

en milliers d'euros	31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Distribution de dividendes	Résultat 2025	Autres variations	31/12/2025
Capital	2 784	-	-	-	-	2 784
Prime d'émission	3 087	-	-	-	-	3 087
Réserve légales	276	2	-	-	-	278
Autres réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	1 486	635	-	-	-	2 120
Résultat de l'exercice	637	(637)	-	553	-	553
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total capitaux propres	8 270	-	-	553	-	8 822

Le 24/06/2025, l'assemblée générale des actionnaires a constaté un bénéfice de 636 988,47 euros. L'AG a décidé d'affecter 2 313,24 euros en réserve légale et d'affecter 634 675,23 euros au titre du report à nouveau.

12. Echéances des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéances à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52	52	-	-
Dettes fiscales et sociales	40	40	-	-
Groupe et associés	325	325	-	-
Autres dettes			-	-
Total	416	416	-	-

13. Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	2025	2024
Production vendue de services en France	79	120
Production vendue de services à l'exportation	-	-
Chiffre d'affaires	79	-

14. Résultat financier

en milliers d'euros	2025 12 mois	2024 12 mois
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières	-	-
Produits financiers de participation	547	578
Produits des autres valeurs mobilières et créances	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Différence positive de change	-	-
Produits financiers	547	578
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières	-	-
Dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	2	7
Différence négative de change	-	-
Charges financières	2	7
Résultat financier	545	571

La diminution du résultat financier s'explique par une diminution des dividendes perçus en 2025.

15. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2025 12 mois	2024 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel	-	-

A compter du 1er janvier 2025, #LaPiscine applique la nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Etats financiers

Conformément à l'article 513-5 du règlement ANC n°2022-06 relatif au Plan Comptable Général, seuls peuvent désormais être comptabilisés en résultat exceptionnel :

- les produits et charges directement liés à un événement à la fois majeur et inhabituel ;
- certains éléments spécifiques par nature, notamment les amortissements dérogatoires.

16. Situation fiscale

Le groupe d'intégration fiscale dont #LaPiscine était la tête de groupe n'existe plus, les conditions de détention n'étant plus réunies pour en bénéficier.

Répartition en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	564	(12)	553
Résultat exceptionnel	-	-	-
Total	564	(12)	553

17. Effectif

La Société n'a employé personne au cours de l'exercice 2025.

18. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

19. Informations sur les parties liées

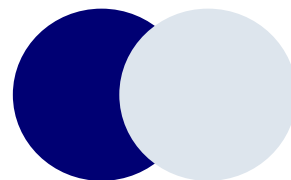
Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

20. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 7 000€.

21. Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun autre événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, n'est intervenu entre le 1er janvier 2026 et la date d'arrêté des comptes.



Rapport de gestion du Président

**Réunion du 30 juin 2026 sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

Paraphe

A handwritten signature in blue ink, enclosed within a blue rectangular box.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous avons réunis pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Le 12 mai 2026, le Président a arrêté les comptes annuels de la société #LaPiscine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort des capitaux propres de 8 822 325 euros et un bénéfice net de l'exercice de 552 656 euros.

Le 12 mai 2026, le Président a également arrêté les comptes du groupe #LaPiscine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort des capitaux propres consolidés de 5 594 820 euros et un bénéfice net de l'exercice pour l'ensemble consolidé de 331 306 euros.

Activité de l'entreprise, du groupe et perspectives d'avenir

#LaPiscine est un groupe (ci-après le "Groupe") composé de plusieurs activités dans les domaines du conseil et du développement logiciel. La tête de groupe consolidante est la société holding #LaPiscine (ci-après la "Société"), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, dont le siège social est au 19 Place des Reflets, Tour Aurore, 92400 Courbevoie (France). Elle détient et contrôle les filiales suivantes :

- Margo, société de holding, basée à Courbevoie, qui elle-même détient :
- Code Busters, cabinet de conseil en IT spécialisé dans le développement logiciel et web basé à Courbevoie (France),
- Margo Conseil, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Courbevoie (France),
- Margo Consulting, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Londres (Royaume-Uni),
- Margo Consulting Polska, cabinet conseil en IT et en organisation basé à Varsovie (Pologne).

Les principales expertises du Groupe sont le développement logiciel, l'IA, la data, la gestion de projets complexes et la transformation digitale des entreprises. Le Groupe se développe essentiellement en réalisant de la croissance organique grâce à la conquête de nouvelles parts de marché auprès de clients grands comptes. Sur l'exercice 2025, le groupe a continué sa croissance.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de chaque secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	2025	2024	Variation 2025/2024
<i>Segment Conseil</i>			
Chiffre d'affaires	42 702	39 940	6,9%
Résultat d'exploitation	976	649	50,5%

Dividendes mis au paiement au cours des trois dernières années

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes mis au paiement par la Société au cours des 3 derniers exercices :

- au titre de l'année 2022 : 2 000 000 euros.
- au titre de l'année 2023 : 500 000 euros.
- au titre de l'année 2024 : 0 euros.

Dépenses non déductibles

Conformément au Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'est à mentionner pour la Société par le Président aux associés de la Société.

Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures reçues non réglées par la Société à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	3	3
Montant total des factures concernées HT	0 €	0 €	0 €	0 €	39 €	39 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,06%	0,06%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0
(C') Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels

Créances clients

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures émises, non réglées à la Société, à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées HT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant total des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
(C') Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels

Situation des mandats

Commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire a été confié à PricewaterhouseCoopers, à la constitution de la Société en 2015 pour une durée de 6 exercices, et renouvelé en 2021 pour une nouvelle durée de 6 ans, jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2026.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2021, les associés ont désigné en qualité de co-commissaire aux comptes titulaires la société RBA, sa mission commençant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, avec pour mission complémentaire la certification des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la certification des comptes sociaux déjà certifiés par le commissaire aux compte de la Société.

Conventions réglementées

La société a conclu avec ses filiales et entreprises liées des conventions intra-groupe organisant de manière globale et cohérente leurs relations financières et économiques. Ces conventions couvrent notamment des prestations de services, des services partagés et la gestion des flux financiers.

Changements intervenus dans la présentation des comptes consolidés et dans le périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous détaille le périmètre de consolidation et les changements intervenus par rapport à l'exercice précédent.

Sociétés	Pays	2025			2024		
		% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
#LaPiscine (consolidante)	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
<i>Segment Conseil</i>							
A Capella Consulting	France	0%	0%	IG *	100%	100%	IG *
Code Busters	France	60,02%	60,02%	IG *	60,02%	60,02%	IG *
Margo	France	91,01%	91,01%	IG *	90,7%	90,7%	IG *
Margo Analytics	France	0%	0%	IG *	100%	100%	IG *
Margo Conseil	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
Margo Consulting	Royaume-Uni	93%	93%	IG *	93%	93%	IG *
Margo Consulting Polska	Pologne	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *

* IG : entité consolidée par Intégration Globale.

Les sociétés Margo Analytics et A Capella Consulting ont fait l'objet d'une TUP au sein de Margo Conseil le 1er février 2025.

Prise de contrôle

Aucune prise de contrôle n'est intervenue au cours de l'exercice.

Stock options

Conformément aux dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et aux dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3, nous vous informons qu'aucune opération d'options d'achat et de souscription d'actions n'a été réalisée par la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2025, n'est intervenu entre le 1er Janvier 2026 et la date d'arrêté des comptes.

Activité en matière de Recherche et Développement de la Société

La Société n'a pas mené d'activité de R&D en propre sur l'année 2025.

Affectation du résultat

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 552 656,17 euros. Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- 552 656,17 euros au versement de dividendes

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels de l'exercice clos tels qu'ils vous sont présentés ainsi que les résolutions proposées à votre réunion du 30 juin 2026.

Le Président
Cagiro
représentée par son gérant, Olivier Hémar

Signé par :

26C4AB66589843B...